

RÈGLEMENT DES ÉTUDES APPLICABLE AUX
ÉTUDIANTS INSCRITS AU DIPLÔME
« SCIENCES ET INGÉNIERIE FORESTIÈRES »
(FOREST SCIENCES AND ENGINEERING)
D'AGROPARISTECH

SOMMAIRE

1. Recrutement.....	2
2. Inscription administrative	3
3. Organisation de la scolarité.....	3
4. Validation de la certification en Sciences et ingénierie forestières	5
5. Procédures et sanctions disciplinaires	5
6. Entrée en vigueur du règlement des études.....	5
7. Annexe 1 : Compétences forestières de socle commun de tout cadre forestier.....	6
8. Annexe 2 : Liste des enseignements forestiers de Nancy de deuxième année ingénieur	7

Vu le décret n°2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création d'AgroParisTech, vu l'avis favorable du conseil de l'enseignement et de la vie étudiante du 15 février 2018 puis du 26 avril 2018, vu l'avis favorable du conseil des enseignants du 11 janvier 2018 puis du 17 mai 2018, vu la délibération du conseil d'administration du 8 mars 2018, le conseil d'administration arrête le présent règlement des études relatif au cursus conduisant à la certification en sciences et ingénierie forestières (Forest Sciences and Engineering) de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)¹ mis en place à la rentrée 2018.

¹ Dans la suite du document il sera mentionné « diplôme d'ingénieur AgroParisTech » au lieu « d'ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, en formation initiale sous statut d'étudiant ou d'apprenti ».

1. Recrutement

Les élèves ingénieurs postulent à ce diplôme, avant leur entrée en troisième année du cursus ingénieur à l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech), quel que soit leur statut pendant cette dernière année : élèves ingénieurs AgroParisTech, apprentis ingénieurs, élèves fonctionnaires futurs ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) inscrits à l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement de Dijon (AgroSup Dijon), autres élèves ingénieurs accueillis en programme d'échange. Ils doivent justifier de stricts prérequis correspondant aux compétences générales de l'ingénieur forestier avant spécialisation approfondie dans un champ particulier. Les parcours qui permettent de justifier ces compétences sont détaillés à l'article 3.

Le recrutement se fait après examen par une commission spécifique pour le diplôme Sciences et ingénierie forestières dite « commission SIF ». La « commission SIF » évalue des dossiers personnels établis par les candidats par rapport au choix d'enseignements envisagé pour la troisième année du cursus ingénieur et vis-à-vis des prérequis issus des enseignements déjà suivis, ou en cours au titre de

la deuxième année du cursus ingénieur. Cette commission a lieu au printemps précédent l'entrée en troisième année du cursus ingénieur.

La « commission SIF » est composée de quatre enseignants (deux représentants SIAFEE, un représentant SVS et un représentant SESG) et d'un représentant de la Direction de l'enseignement et de la vie étudiante. Le candidat dépose son dossier auprès de la Direction de l'enseignement et de la pédagogie du centre de Nancy. Les membres de la « commission SIF » se réunissent pour examiner les demandes et proposer les suites à donner à ces candidatures. Elle donne un avis – agrément - et informe individuellement les étudiants quant aux prescriptions à respecter pour obtenir le diplôme en sciences et ingénierie forestières à l'issue de leur troisième année du cursus ingénieur. Si nécessaire, cette information peut se faire au cours d'un ou plusieurs entretiens. Les propositions de la « commission SIF » sont présentées en conseil des enseignants qui décide formellement de l'admission en SIF. Les résultats sont transmis aux intéressés.

2. Inscription administrative

Après leur admission pour préparer le diplôme en sciences et ingénierie forestières, les étudiants n'ont pas de démarche particulière à faire si ce n'est les démarches en lien avec leur inscription principale dans la troisième année du cursus ingénieur.

3. Organisation de la scolarité

Il n'y a pas d'enseignements spécifiques à la certification en sciences et ingénierie forestières, ce diplôme d'établissement est délivré en complément d'un diplôme d'ingénieur, sur la base de la structuration existante du cursus ingénieur AgroParisTech et notamment sur la base d'une sélection d'enseignements de 2^e année permettant d'obtenir le niveau de base dans les compétences forestières communes.

Des parcours extérieurs à AgroParisTech notamment pendant une année de césure dans les Universités étrangères ou lors de stages peuvent aussi permettre de valider les compétences équivalentes aux enseignements de deuxième année AgroParisTech.

La 3^e année est alors une année de spécialisation dans les différents champs des sciences et ingénierie forestière, assise sur une diversité de choix possibles, conformément aux réflexions conduites en 2016 avec le groupe d'experts « Comité d'analyse prospective forêt 2025 ».

Les travaux de ce groupe d'experts sont consultables sur le site intranet d'AgroParisTech : <https://intra.agroparistech.fr/spip.php?article1207>

Les parcours au sein d'AgroParisTech autorisés au titre du SIF sont décrits dans le tableau ci-après et donneront une certaine automaticité à la validation de l'inscription. Tout autre parcours devra justifier de l'équivalence des compétences acquises lors de ces enseignements. A noter que l'admission dans les dominantes « forestières » de troisième année d'AgroParisTech ne donne pas automatiquement droit à équivalence.

En particulier, les apprentis ingénieurs qui ne peuvent pas suivre toutes les UC des parcours préconisés devront justifier de compétences acquises sur le lieu d'apprentissage.

Dans tous les cas, la validation sera donnée par le conseil des enseignants après avis de la « commission SIF ».

	Parcours « Forêt »		Parcours « Gestion des milieux naturels boisés »	
Enseignements suivis au titre de la deuxième année ingénieur	Enseignements du domaine 1 forestier à Nancy ; UC à choix du semestre 1 qui ont lieu à Nancy ; puis en 2 nd semestre :		Enseignements du domaine 3 (milieux naturels) à Nancy ; UC à choix du semestre 1 qui ont lieu à Nancy ; puis en 2 nd semestre :	
	Les 3 UC obligatoires du parcours forêt sur 4 des UC à choix du semestre 2 qui ont lieu à Nancy en lien avec le domaine forestier (liste en annexe 2) ; une UC7 forestière au choix ; une UC8 forestière au choix ; un des deux projets forestiers au choix.	séjour Erasmus ou en échange avec des universités étrangères (choix d'UE validée pour le parcours Forêt)	Les deux UC à choix du semestre 2 qui ont lieu à Nancy en lien avec le domaine forestier pour les séquences 3 et 4 ; en complément les UC sur la gestion de la faune sauvage et sur la gestion des espaces forestiers ; une UC7 forestière au choix ; une UC8 forestière au choix ; un des deux projets forestiers au choix.	séjour Erasmus ou en échange avec des universités étrangères (choix d'UE validée pour le parcours GMNOB orienté forêt)
	Stage de niveau assistant ingénieur de 8 semaines minimum dans un organisme et sur un sujet permettant la consolidation des compétences forestières de socle commun au niveau attendu.			
Enseignements suivis au titre de la troisième année	Dominantes « forestières » AgroParisTech : Gestion forestière, Ressources forestière et filière bois, Gestion environnementale des écosystèmes et forêts tropicales, Ingénierie des espaces végétalisés urbains option Gestion durable des espaces végétalisés urbains, Gestion des milieux naturels ou le master AETPF (Nancy) parcours Forest and their environment (FEN) ou toute formation étrangère équivalente définie dans les partenariats AgroParisTech ou tout autre dominante ou master AgroParisTech, ou dans tout autre cas particulier ayant reçu validation préalable par la « commission SIF » de recrutement, du moment que le parcours participe à l'acquisition de compétences cohérentes pour les métiers de l'ingénieur forestier. L'étudiant fera alors l'objet d'un suivi particulier par un tuteur validé par la « commission SIF » au cours de sa troisième année, en plus du suivi par le responsable de la dominante. Ce tuteur pourra être l'enseignant tuteur du stage.			
	Stage de 6 mois dans un organisme et sur un sujet permettant la consolidation des compétences forestières au niveau attendu.			

4. Validation de la certification en Sciences et ingénierie forestières

La « commission SIF » examine la situation de chaque étudiant admis à s'inscrire dans le diplôme à l'issue de l'année universitaire d'inscription soit la réalisation de la troisième année ingénieur.

Elle vérifie pour chaque étudiant que toutes les conditions pour l'obtention de la certification en Sciences et ingénierie forestières sont réunies, à savoir :

- que les enseignements préconisés ont été suivis et validés ;
- que les éventuelles prescriptions individuelles formulées lors de la demande d'admission ont été respectées ;
- que l'étudiant a obtenu son diplôme d'ingénieur ou est proposé par la Direction des études et de la vie étudiante à la diplomation ingénieur.

La « commission SIF » propose alors au conseil des enseignants une liste des étudiants qui remplissent toutes les conditions pour l'obtention du diplôme en Sciences et ingénierie forestière.

L'ensemble est examiné par le conseil des enseignants qui statue en dernier ressort.

5. Procédures et sanctions disciplinaires

Le Décret n° 2014-297 du 5 mars 2014 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements d'enseignement supérieur agricole publics s'applique aux étudiants inscrits en SIF.

6. Entrée en vigueur du règlement des études

Le présent règlement des études entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2018. Les modifications du règlement des études doivent être soumises pour approbation au conseil d'administration avant le début de chaque année scolaire, sur proposition du conseil des enseignants et après avis du conseil de l'enseignement et de la vie étudiante. Après leur adoption, il est établi une version consolidée du règlement des études en vigueur. Elle est portée à la connaissance des étudiants au plus tard un mois après le début des enseignements de chaque année du cursus.

7. Annexe 1 : Compétences forestières de socle commun de tout cadre forestier

CF1- Caractériser les milieux : Analyser, utiliser et intégrer les connaissances sur :

- Les sols forestiers et leur classification
- L'anatomie, la morphologie et la physiologie des végétaux, particulièrement les arbres
- Les arbres (essences) et la végétation forestière (plantes indicatrices)
- La dendrométrie en vue d'évaluer différentes propriétés des arbres et des peuplements
- La sylviculture (principaux systèmes)
- Les communautés végétales,
- les régions écologiques et les systèmes de classification
- La dynamique des communautés forestières
- Les interactions plantes animaux
- Les fonctions sociales et récréatives des forêts et milieux naturels
- Les propriétés et utilisations du bois
- Les indicateurs de biodiversité

CF2- Situer le secteur d'activités, ses intervenants et ses composantes, en les replaçant dans les problématiques territoriales

- Connaître les problématiques et enjeux, les différents acteurs et leurs rôles; interagir avec ces acteurs
- Analyser le contexte biotechnique (usages des sols, fonctions, produits)
- Analyser le contexte socio-économique dans son environnement territorial à des échelles multiples

CF3- Gérer la multifonctionnalité dans ses multiples dimensions spatiales et temporelles

- Comprendre les principes et les finalités de l'aménagement forestier
- Concevoir la multifonctionnalité de la forêt ou de milieux naturels en tant que systèmes complexes
- Connaître les services écosystémiques fournis par la forêt et les milieux naturels
- Connaître la ressource bois et les enjeux de la mobilisation du bois vers différentes filières en cascade
- Connaître les enjeux et impacts des autres activités humaines en forêt (chasse, accueil du public)
- Connaître les impacts humains et environnementaux sur la forêt et les milieux naturels
- Appréhender les effets du changement climatique sur la forêt et les milieux naturels, et comprendre les différentes voies d'adaptation.
- Anticiper les effets de l'action (intervention sylvicole, travaux de restauration ...) à de multiples échelles spatiales et temporelles.

CF4- Utiliser les nouvelles technologies appliquées à la foresterie

- Utiliser des bases de données spécialisées
- Utiliser les techniques de cartographie numérique, les SIG
- Connaître les principes et les principaux outils de la télédétection
- Utiliser du matériel de terrain numérique et «connecté»

8. Annexe 2 : Liste des enseignements forestiers de Nancy de deuxième année ingénieur

	« Forêt »	« Milieux naturels »
UE Domaine	• Diagnostic des écosystèmes forestiers • Conservation de la biodiversité et des ressources naturelles • Ecologie et gestion forestière • Filières, Territoire et Société; Évaluation de la contribution au développement durable des systèmes de production • Filière Forêt-Bois et Commercialisation des Produits Forestiers • Sylviculture appliquée et principes d'aménagement	• Bases scientifiques et techniques de l'ingénierie écologique • Gestion de l'environnement, anthropologie de la nature • Gestion et traitement des données environnementales • Approche économique des enjeux environnementaux et stratégie environnementale • Introduction aux technologies du traitement des eaux • Politiques et Droit de l'Environnement
UE à choix du semestre 1	• UC1-09 : Dendrométrie, croissance et production des peuplements forestiers ; • UC2-17 Méthodes et outils d'analyse spatiale et de diagnostic sylvicole	• UC1-10 Diagnostic des écosystèmes forestiers ; • UC2-08 Ecologie végétale : biodiversité et dynamique des communautés
UE à choix du semestre 2	• UC3-14 Les bois : qualités, exploitation// Interactions ongulés sauvages et forêt ; • UC4-18 Reboisement, génétique et amélioration (UC facultative du parcours « Forêt ») ; • UC5-25 Matériau Bois// Milieux humides ; • UC6-22 Système d'information géographique : approfondissement	• UC3-21 Faune sauvage, Forêt et Milieux naturels : interactions et gestion multifonctionnelle ; • UC4-07 Ecologie urbaine • UC5-26 Milieux humides et littoraux : connaissance écologique fonctionnelle et floristique • UC6-19 Principes de gestion des espaces forestiers
UE projet	• UP-02 Aménagement forestier • UP-16 Protection de la ressource en eau et des zones humides en milieu forestier	• UP-04 Biodiversité et gestion multifonctionnelle des écosystèmes prairiaux et forestiers
UC7 forestière	• Enjeux économiques, environnementaux et territoriaux de la forêt cultivée (tournée Aquitaine) • Sylviculture et multifonctionnalité	
UC8 forestière	• Création, restauration et maintien de milieux verts • Droit et fiscalité en forêt	